

Commune
de AZÉ
41100

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation
07/03/2024

En exercice	Présents	Votants
14	13	13

OBJET DE LA
DELIBERATIONN° 2024-11 Fixation des
loyers à la maison de santéSéance du 14 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze du mois de mars à 19 heures, 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : Mesdames BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle,
Messieurs CHERAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric, MARCO Benjamin,

Absent excusé : M. TYTGAT Loïc

Mme RENOU Christelle a été désignée secrétaire de séance ;

Mme le Maire informe que dans le cadre de la construction de la maison de santé, il convient de déterminer les loyers des locaux qui seront loués aux praticiens.

Mme le Maire que la commission médicale s'est réunie et propose les loyers suivants :

- Loyer plein pour un médecin : 450 € TVA incluse
- Loyer plein pour un paramédical : 250 € TVA incluse

Le loyer sera calculé au prorata temporis pour chaque praticien.

Pour les charges, elles seront calculées au centième de la surface occupée :

- Local 1 : 20m² : 28%
- Local 2 : 20 m² : 28 %
- Local 3 : 20 m² : 28 %
- Local 4 : 16m² : 16 %

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil municipal,

DECIDENT :

- de fixer les loyers de la maison de santé
- d'autoriser le Maire à faire le nécessaire pour mener à bien ce dossier

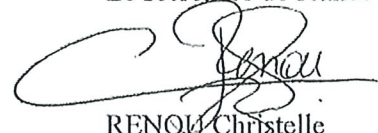
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire



BOULAY Maryvonne

Le secrétaire de séance



RENOU Christelle